



Bastia

VILLE DE BASTIA

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°013/2019**

**PORTANT AUTORISATION D'ORGANISATION D'UNE ANIMATION MUSICALE**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2212-2,  
Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment son article L333-1,  
Vu les articles 131-13 et R623-2 du Code pénal,  
Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L571-1 et suivants,  
Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles R1334-30 et suivants, R1336-6 et suivants et R1337-6 et suivants,  
Vu l'arrêté municipal n° 2016/005, du 12 février 2016,

Considérant la demande présentée par Monsieur François BERGOIN, représentant l'association « Compagnie Théâtre Alibi » sise 2 rue Notre Dame de Lourdes, à Bastia, concernant l'organisation d'une animation musicale au Boulodrome de Lupino à Bastia, à l'occasion de la manifestation « Escales de Théâtre»,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Par dérogation aux prescriptions générales de l'arrêté municipal n° 2016/005, du 12 février 2016, et conformément à celles de ses articles quatre et cinq, Monsieur François BERGOIN est autorisé à organiser une animation musicale au Boulodrome de Lupino à Bastia du 28 au 30 mars 2019.

**Article 2 :** Cette autorisation prend effet du jeudi 28 mars 2019 au samedi 30 mars 2019 de 09h00 à 23h30.

**Article 3 :** Le pétitionnaire affichera le présent arrêté sur le site de la manifestation.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général de services de la ville de Bastia, Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique de Corse, Monsieur le Directeur de la Police Municipale de Bastia sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.



Bastia, le 01/03/2019

Le Maire,

Pierre SAVELLI